



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



confintea VI

vivre et apprendre pour un futur viable -
l'importance de l'éducation des adultes

sixième conférence internationale
sur l'éducation des adultes
belém, brésil, 19 - 22 mai 2009



Conférence paneuropéenne de préparation à CONFINTEA VI Budapest (Hongrie) 3 - 5 décembre 2008

Déclaration paneuropéenne sur l'éducation des adultes, facteur d'équité et d'inclusion dans un contexte de mobilité et de concurrence

1. Nous, représentants des 33 pays de la région paneuropéenne de l'UNESCO participant à cette conférence préparatoire à CONFINTEA VI, déclarons nous engager à faire du renforcement de l'éducation et de la formation une priorité pour tous les adultes de la région. Nous sommes réunis alors qu'une crise financière frappe la région et le reste du monde, dans un contexte de conflits persistants et d'accélération de l'évolution démographique et des changements environnementaux. Nous réaffirmons l'importance de l'éducation des adultes pour permettre aux populations de faire face au changement économique et social, de participer activement à la société civile, d'encourager l'action culturelle et d'enrichir leur existence. Nous prenons note de la tendance, dans de nombreux pays de la région, à se concentrer de plus en plus massivement sur la formation professionnelle pour favoriser l'employabilité et sur le développement des compétences sur le lieu de travail, et nous nous demandons dans quelle mesure la crise actuelle n'incite pas à revoir cette tendance. Nous sommes persuadés qu'aujourd'hui plus que jamais, l'éducation des adultes est importante et qu'elle doit jouer un plus grand rôle, non seulement pour aider les gens à assurer leur subsistance, mais aussi pour leur vie en général.

Contexte général

2. Avec quelque 1,164 milliard d'habitants, notre région jouit d'une riche diversité – à la fois géographique, économique, politique, sociale, linguistique et culturelle. Les structures démographiques se modifient, la population diminue et vieillit dans son ensemble et la diversité s'accroît dans l'immense majorité de la région, avec toutes les conséquences économiques, sociales, culturelles et politiques qui en découlent. Dans l'UE à 27, la proportion de la population âgée de 65 ans et plus devrait, selon les prévisions, passer de 84,6 millions (17,1 %) en 2008 à 151,5 millions (30 %) en 2060.

3. En 2006, près de 2 millions de nouveaux immigrants se sont installés dans l'Union européenne, tandis que 20 % des habitants du Canada et 13 % de ceux des États-Unis sont nés à l'étranger.
4. Actuellement, les taux de chômage sont de 7,1 % dans l'Union européenne et de 6,5 % aux États-Unis. En 2006, près du tiers de la main d'œuvre de l'UE ne possédait qu'un niveau d'instruction équivalent au premier cycle du secondaire et près de 7 millions d'élèves avaient quitté prématurément l'école. Aux États-Unis, 21 % de la population adulte n'avait pas obtenu de diplôme de fin d'études secondaires ou de titre équivalent et n'était pas non plus scolarisé, alors qu'au Canada, 60 % des adultes âgés de 25 à 64 ans avaient achevé des études supérieures. L'alphabétisation et l'acquisition des compétences de base restent un défi en de nombreux points de la région. Dans ce contexte, il convient de noter que d'ici à 2020, 31,5 % des emplois de l'UE exigeront des qualifications supérieures et 50 % des qualifications moyennes, une tendance générale observée dans l'ensemble de la région. S'agissant de l'égalité entre les sexes, il convient également de noter que, bien que le niveau d'instruction des femmes soit généralement supérieur à celui des hommes en bien des points de la région, les niveaux d'emploi des femmes demeurent inférieurs et qu'elles continuent de gagner moins que les hommes.

Implications pour l'éducation et la formation des adultes

5. L'éducation et la formation des adultes ont un rôle décisif à jouer pour relever ces défis économiques, sociaux, culturels, politiques et éducatifs, et, depuis CONFINTEA V, des progrès notables ont été accomplis en la matière sur de nombreux fronts. L'Union européenne et l'OCDE reconnaissent l'une comme l'autre le caractère central de l'apprentissage tout au long de la vie. Dans la majorité des pays de la région, il y a une prise de conscience croissante du rôle clé de l'éducation et de la formation des adultes et, en réponse à l'agenda de Lisbonne, 17 pays de l'UE à 27+ ont adopté des déclarations concernant des stratégies globales d'apprentissage tout au long de la vie. Des politiques d'éducation et de formation des adultes ont été mises en place dans la quasi totalité des pays de la région. Selon les indicateurs de référence de l'UE, les taux de participation des adultes ont progressé de 7,1 % en 2000 à 9,7 % en 2007. Aux États-Unis, près de la moitié des adultes de plus de 16 ans ont bénéficié de divers services d'éducation et de formation des adultes en 2001. Au Canada, le Conseil des ministres de l'Éducation a annoncé, en avril 2008, une vision nouvelle et audacieuse, *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*, visant à satisfaire les besoins et aspirations de tous les Canadiens en offrant des possibilités d'apprentissage de qualité tout au long de la vie
6. En outre, l'éducation et la formation des adultes ont plus largement un impact sur la politique sociale, notamment sur la santé, la justice et l'engagement citoyen. Les apprenants, les éducateurs, les autres acteurs de la politique sociale ainsi que les mouvements sociaux y contribuent tous, sous des formes souvent créatrices et innovantes telles que, par exemple, les communautés et les régions d'apprentissage, les fêtes de l'apprentissage et les programmes de développement professionnel. Le défi consiste à se fonder systématiquement sur ce type d'initiatives.
7. Les cadres existants et, consécutivement, la capacité de l'éducation et de la formation des adultes à relever les défis évoqués ci-dessus varient au sein de la région. À l'exception d'un petit nombre de pays, la stratégie adoptée a consisté à s'appuyer essentiellement sur l'éducation et la formation professionnelle à des fins de croissance et de compétitivité. Cependant, le point de vue dominant de la Conférence est qu'il convient d'adopter une approche plus intégrée, prenant en considération, tout à la fois, le développement économique, la cohésion sociale, l'équité et la diversité, la citoyenneté démocratique, le développement durable et le développement communautaire et personnel.

Recommandations

8. Lors de sa 48^e session, en novembre 2008, la Conférence internationale de l'éducation (CIE) de l'UNESCO a rappelé l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies qui stipule que toute personne a droit à l'éducation. Nous partageons la conviction de la CIE que l'éducation inclusive est essentielle pour assurer le développement humain, social et économique.
9. La région Europe doit également prendre conscience qu'il lui incombe d'agir en tant que partenaire pour le développement de l'éducation et la formation des adultes dans le reste du monde. Nous insistons sur l'importance des partenariats Nord-Sud, qui permettent à l'apprentissage et à l'aide mutuels d'être affectés à la réalisation des objectifs de l'EPT et de garantir que soit reconnue l'importance de l'éducation et de la formation des adultes dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement.
10. **Nous recommandons l'adoption de cadres de politique :**
 - couvrant les aspects formels, non formels et informels de l'éducation et de la formation des adultes
 - prenant en considération les bénéfices personnels, sociaux, sanitaires, économiques, culturels et intergénérationnels de l'éducation des adultes
 - comprenant des programmes axés sur les besoins des apprenants et rendus plus accessibles grâce à un contenu et un soutien adaptés
 - renforçant, dans les cadres et stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, les liens et la coordination avec la protection et l'éducation de la petite enfance (PEPE)
 - conçus et mis en oeuvre suivant une approche horizontale, coordonnée et inclusive.
11. **Les questions de gouvernance devraient être abordées dans l'optique de l'établissement des cadres, structures et partenariats locaux, régionaux et nationaux – y compris les autorités publiques, les partenaires sociaux et la société civile – indispensables au développement, à la coordination, au financement, à la fourniture, ainsi qu'à la gestion et au suivi de la qualité de l'éducation et de la formation des adultes.** La participation de la société civile à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques ainsi qu'à la gouvernance devrait tout particulièrement être encouragée et soutenue. Les organisations d'apprenants et les communautés et régions d'apprentissage ont à cet égard un rôle positif à jouer pour lancer, planifier, proposer et appuyer les initiatives d'éducation et de formation des adultes.
12. **Des investissements publics significatifs sont la clé du développement de l'éducation et de la formation des adultes, elles-mêmes vitales pour les intérêts tant publics que privés.** Le financement de la formation professionnelle, et en particulier non professionnelle, des adultes est insuffisant dans de nombreux pays.
13. Le financement devrait provenir à la fois de sources publiques, avec des appuis aux niveaux national, régional et local, et des contributions d'une multitude de parties prenantes tant au sein du secteur privé qu'au niveau individuel. Les groupes sous-représentés requièrent un soutien financier particulier. Des investissements efficaces et effectués en temps opportun dans l'éducation et la formation des adultes pourraient prévenir les coûts sociaux plus élevés induits par le chômage ou la marginalisation.
14. De nouveaux mécanismes de financement devraient être mis en place de façon à encourager la participation individuelle et collective et les investissements des entreprises.
15. **Les pays devraient faciliter l'accès à l'éducation et à la formation des adultes.** La faible participation à l'éducation et à la formation des adultes, notamment au sein des groupes socioéconomiques qui pourraient tirer les plus grands bénéfices de la poursuite de

l'apprentissage, est une source de préoccupation. Nous recommandons qu'un accès et une participation plus équitables à l'éducation et à la formation des adultes soient encouragés et soutenus grâce à des mesures concrètes, telles que les Semaines des apprenants adultes ou les fêtes de l'apprentissage, en ciblant tout particulièrement les adultes qui auraient le moins de chances d'y participer. Il s'ensuivra une augmentation du volume global de participation. A cette fin, il conviendra de renforcer l'ensemble de l'offre d'éducation et de formation des adultes et d'en améliorer la qualité, de contribuer au développement de systèmes d'orientation tout au long de la vie et d'assurer la promotion des compétences indispensables pour accompagner le changement individuel, social et économique, remédier aux inégalités sexuelles et sociales, favoriser la justice sociale et participer à une société civile dynamique. En outre, les établissements de l'enseignement supérieur devraient veiller à mieux répondre à la demande croissante de qualifications de haut niveau.

16. Reconnaissant l'importance décisive de l'alphabétisation, des aptitudes linguistiques et de numératie, des compétences sociales, de la maîtrise des TIC et de l'EFP au sein des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie dans la région paneuropéenne et dans les autres régions du monde, et face à l'émergence de demandes nouvelles et en constante évolution pour ce type de compétences, nous recommandons que l'on veille tout particulièrement à :

- soutenir les personnes qui ont besoin de maintenir et d'enrichir leur niveau de compétences en matière d'alphabétisation, d'aptitudes linguistiques et de numératie et de maîtrise des TIC comme autant d'outils essentiels à leur autonomie, à leur inclusion et à leur bien-être économique
- préserver le continuum entre l'acquisition des compétences en alphabétisation, et leur maintien et leur application dans le cadre de la santé, du travail et de la vie sociale et personnelle
- tirer parti de l'impact et des bénéfices intergénérationnels de l'alphabétisation familiale
- garantir que les programmes d'éducation et de formation des adultes soient le reflet des objectifs de l'EPT et de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, qui offrent une plateforme internationale permettant d'intensifier les efforts en faveur de l'alphabétisation.

17. Compte tenu de la diversité des structures et des capacités en matière d'éducation et de formation des adultes dans le développement de la région, nous recommandons que l'UNESCO élabore un modèle d'indicateurs de participation et de progression, accessible sur un portail Internet, aux pays désireux de mesurer les changements, leur évolution dans le temps et de partager les bonnes pratiques. Celui-ci pourrait utilement intégrer :

- les taux de participation à l'éducation et à la formation des adultes, ainsi que les objectifs d'augmentation fixés au sein des groupes sous-représentés ;
- les mesures appropriées qui ont été prises à l'intention des adultes qui ont besoin d'améliorer leurs capacités et leurs compétences en matière d'alphabétisation, d'aptitudes linguistiques, de numératie et de maîtrise des TIC ;
- les mesures appropriées qui ont été prises pour répondre à l'aspiration de chaque adulte à améliorer ses capacités, ses compétences et/ou ses qualifications en vue de l'accès à l'emploi.

18. Les résultats de l'apprentissage devraient être reconnus et validés, quels que soient le lieu, le moment et la manière dont ils ont été obtenus. Cette reconnaissance et cette validation devraient s'effectuer dans le cadre de systèmes sous-nationaux et/ou nationaux cohérents. Nous invitons l'UNESCO à soutenir des initiatives dans ce domaine.

19. **Des politiques, des structures et des mesures destinées à garantir la qualité de l'apprentissage devraient être élaborées.** Il convient également, autant que possible, de mettre au point des profils de compétence destinés aux praticiens de l'éducation et de la formation des adultes, ainsi qu'une approche systématique de leur développement professionnel initial et continu. L'enseignement supérieur, ainsi que d'autres prestataires, a à cet égard un rôle essentiel à jouer.
20. **L'éducation et la formation des adultes constituent un domaine de recherche légitime et essentiel.** Nous recommandons d'augmenter les investissements consentis dans la recherche, l'évaluation et la documentation en matière d'éducation et de formation des adultes, afin d'aider les responsables politiques à prendre des décisions sur la base d'une meilleure information et d'améliorer la qualité. Des systèmes étendus de collecte de données devraient être développés afin de démontrer les bénéfices plus larges qui peuvent être tirés de la participation à l'éducation et à la formation des adultes et d'accroître substantiellement la comparabilité et la visibilité globales de l'éducation et de la formation des adultes aux yeux d'un large éventail de parties prenantes. La promotion de la production, de la diffusion et de l'application de la recherche en matière d'éducation et de formation des adultes passent clairement par le développement d'une infrastructure de recherche, de solides mécanismes de production et de diffusion des résultats et, de manière cruciale, d'une interface de recherche visant à encourager l'utilisation des résultats dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques.
21. **Nous recommandons que l'UNESCO encourage les États membres** à inclure des représentants des ONG, des OSC, des employeurs, des syndicats, des prestataires privés et des apprenants adultes dans leurs délégations à CONFINTEA VI.

Suivi

22. La conception et la mise en oeuvre de mécanismes de suivi régulier sont indispensables au respect des recommandations résultant de la présente Conférence. A cette fin, nous demandons instamment que :
- les États membres mettent en place un mécanisme de suivi régulier de la mise en oeuvre des présentes recommandations au niveau national
 - les États membres s'engagent à mesurer les progrès et à prendre part à un bilan substantiel à mi-parcours de CONFINTEA VI, qui coïncidera avec la date butoir de l'EPT et des OMD, fixée à 2015
 - des modèles soient élaborés pour permettre le partage des bonnes pratiques dans le cadre de la coopération internationale, au moyen de comités consultatifs ouverts aux ONG et aux OSC, de réseaux et de programmes de collaboration en matière d'éducation et de formation des adultes
 - les États membres s'engagent à encourager et soutenir la coopération et le dialogue entre les différents groupes d'intérêt et les différentes parties prenantes de l'éducation des adultes
 - l'UNESCO, à travers l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, coordonne un processus de suivi au niveau mondial, afin de prendre la mesure des progrès et des performances de l'éducation et de la formation des adultes